

ARRETE DU MAIRE N° 369/2020

**Relatif à la circulation et au stationnement
Rue Prévert à WINTZENHEIM**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre le stationnement du bus scolaire du collège, rue Prévert à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°359/2020 du 20 août 2020.

ARTICLE 2 : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mardi 1^{er} septembre 2020 au vendredi 25 septembre 2020 de 16h15 à 16h45 de la façon suivante :

- Stationnement autorisé uniquement pour le bus scolaire ;
- Stationnement interdit côté Ouest ;
- Vitesse limitée à 30 km/heure ;
- Chaussée rétrécie avec circulation alternée.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- SIVOM - 1, rue Aloyse Meyer 68920 WINTZENHEIM ;
- Collège Prévert – 15, rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM ;
- Transport Lucien Kunegel - 42, rue des Jardins 68000 COLMAR ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 27 août 2020



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité